



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 20 JUILLET 2017

CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT MAIS PAS DE METHODE : LA FRANCE TUE DE PLUS EN PLUS DE LOUPS AU LIEU D'ORGANISER LA COHABITATION

L'arrêté fixant le nombre maximal de loups pouvant être tués pour la saison 2017-2018 vient de paraître : il fixe ce nombre à 40, soit 4 de plus que celui de la saison précédente ! Il poursuit et aggrave ainsi la gestion calamiteuse de ce dossier engagée par le précédent gouvernement.

Les experts confirment les risques d'atteinte au bon état de conservation de cette espèce protégée ; les études les plus récentes confirment que les tirs indifférenciés sur des loups, partout en France y compris où il n'y a pas d'élevage extensif, ne permettent pas de diminuer les attaques sur les troupeaux en particulier lorsque ceux-ci ne font pas l'objet de mesures de protection adéquates. Peu importe, plutôt que d'organiser enfin la cohabitation, le nouveau gouvernement poursuit, sous les pressions de lobbies agricoles, la politique à courte vue de son prédécesseur.

Nos organisations dénoncent ce non choix :

- Qui outrepassé le taux maximum de 10 % de la population estimée présente, soit 360 individus, alors que l'expertise collective rendue, à la demande du précédent gouvernement, par le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'ONCFS en début d'année établit que « les prélèvements légaux ne devraient pas, s'ils sont purement additionnels aux autres causes de mortalité, dépasser 10 % de l'effectif estimé pour que la population présente un bilan numérique au moins stable »
- Qui est fait alors que l'Etat n'a établi aucun bilan des destructions importantes des 3 années précédentes, que ce soit en matière d'efficacité sur la prévention des dommages ou d'impact sur la dynamique de cette espèce protégée
- Qui n'encadre toujours pas plus rigoureusement les autorisations de tir alors qu'il est établi que nombre d'attaques ont lieu sur des troupeaux non ou insuffisamment protégés
- Qui privilégie la destruction massive d'individus d'une espèce protégée, au-delà des possibilités dérogatoires, et ne l'équilibre d'aucune disposition de progression de la protection des troupeaux ou d'expérimentations de nature à améliorer les dispositifs de protection.
- Qui fait fi de l'approche scientifique et est pris sous des considérations politiciennes de court terme, qui ne permettent nullement de créer les conditions d'une co-existence pérenne.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Nos associations demandent que le prochain « Plan loup » 2018-2022 permette enfin au loup, espèce protégée aux niveaux international, européen et français, d'avoir des perspectives de présence pérenne dans notre pays. Et pour cela, il doit donner les moyens aux modes d'élevages qui s'étaient développés hors présence de prédateurs, de s'adapter à nouveau à cette réalité.

Contre toute attente, alors que des changements radicaux avaient été promis, le nouveau gouvernement a loupé la première occasion qui lui été offerte de reprendre ce dossier par le bon bout. Nos organisations continueront à faire des propositions dans ce sens, convaincues que la co-existence entre les prédateurs et un pastoralisme durable est la seule voie d'avenir.